Le gouvernement Netanyahu vote à l'unanimité la fermeture de la radio de l'armée d'ici le 1er mars

Actualités d'Israël - HAARETZ - Jasmin Gueta et TheMarker
https://www.haaretz.com/israel-news/2025-12-22/ty-article/.premium/netanyahu-government-unanimously-votes-to-shutter-army-radio-by-march-1/0000019b-45df-d41d-adfb-75ff963b0000?utm_source=mailchimp&utm_medium=email&utm_content=tag-alert&utm_campaign=IDF&utm_term=20251222-14:53

Avant le vote du cabinet, la procureure générale Gali Baharav-Miara a déclaré que le projet de loi du ministre de la Défense, Israel Katz, ne pouvait être adopté. Ses adjoints ont qualifié la fermeture de cette station de radio populaire d'« atteinte grave et significative à la liberté d'expression ».

Le gouvernement israélien a approuvé à l'unanimité lundi une proposition visant à fermer la Radio de l'Armée, une mesure largement perçue comme une escalade majeure dans les efforts déployés pour affaiblir la liberté de la presse en Israël.
Selon ce plan, la station cessera d'émettre le 1er mars 2026, tandis que sa station affiliée, Galgalatz, continuera à diffuser.
Lors du Conseil des ministres de lundi, le Premier ministre Benjamin Netanyahu a déclaré : « Il existe des propositions visant à supprimer, abolir et privatiser la Radio de l'Armée. Je suis ouvert à toutes ces propositions car je crois à la concurrence. »
Le ministre de la Défense, Israel Katz, a affirmé que « la radio de l'armée ne sert plus de porte-parole et d'oreille aux soldats et diffuse un contenu politique et clivant qui n'est pas conforme aux valeurs de Tsahal ».

La radio de l'armée emploie actuellement 224 militaires d'active, 85 employés civils de Tsahal et 48 consultants, tous confrontés à une situation précaire.

Katz a déclaré qu'une équipe d'experts du ministère de la Défense sera mise en place pour appliquer cette décision de manière responsable, notamment en organisant la rupture des contrats des employés dans des conditions appropriées et conformément à la loi.
Katz a également annoncé avoir ordonné la suspension immédiate de tous les processus de sélection pour l'unité radio de Tsahal, ainsi que l'arrêt du recrutement de soldats pour cette unité, tant dans l'armée régulière que dans la réserve.
Le ministre de la Défense a également ordonné la résiliation de tous les contrats de la station, y compris ceux des conseillers faisant office de journalistes, et la résiliation du bail du bâtiment de la station à Jaffa.
Katz a également indiqué avoir ordonné à Tsahal de procéder à la réaffectation progressive des soldats affectés à cette unité vers d'autres unités, en privilégiant les rôles de combat et les postes de soutien au combat.
Parallèlement, le directeur général du ministère de la Défense, le général de division (réserviste) Amir Baram, a reçu pour instruction d'aider les employés civils de Tsahal travaillant à la station à quitter leur emploi selon des modalités aussi équitables que possible et conformes à la loi.
Selon Katz, toutes les mesures doivent être prises d'ici le 15 février afin de finaliser la fermeture de la station et l'arrêt de ses activités dans la nuit du 1er mars.

Le comité des travailleurs de la radio de l'armée a réagi en déclarant que la décision est « entachée d'irrégularités fondamentales, entachée de considérations inappropriées et étrangères à la justice, et prise en année électorale à l'issue d'une procédure fondamentalement viciée ».

L'Union des journalistes et les organisations de journalistes ont annoncé leur intention de saisir la Haute Cour de justice contre cette décision, qui, selon elles, « constitue

une atteinte grave et illégale à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Il s'agit d'une décision déraisonnable et disproportionnée qui porte atteinte aux fondements mêmes de la démocratie et de l'État de droit. »
« Le gouvernement n'a aucune autorité pour prendre la moindre mesure concernant les émissions de la station », ont-ils ajouté. « Cette question relève de la compétence exclusive de la Knesset, car les émissions de Radio Armée font partie intégrante du service public de radiodiffusion, comme le stipule la loi sur la Société de radiodiffusion publique et les arrêts de la Cour suprême. »

La procureure générale Gali Baharav-Miara s'est opposée lundi à la fermeture de Radio Armée, avant la réunion du Conseil des ministres, déclarant que le projet de loi présenté par le ministre de la Défense, Israel Katz, ne pouvait être adopté.

Atteinte grave et significative à la liberté d'expression

Un avis détaillé rédigé par les adjoints du procureur général, le Dr Gil Limon (administration publique) et Avital Sompolinsky (droit constitutionnel), indique que « fermer Radio Armée à ce stade compromettrait et affaiblirait le paysage médiatique israélien, déjà fragilisé. »
Dans leur avertissement, les procureurs généraux adjoints ont ajouté que l'accès du public israélien à des sources d'information fiables, « qui sont le fruit du travail de correspondants professionnels exigeant un engagement envers des normes acceptées, se réduirait considérablement dans un laps de temps assez court et à l'approche des élections à la Knesset ».

La procureure générale Galia Baharav-Miara, en octobre. Crédit : Olivier Fitoussi

« Par conséquent », ajoutent-ils, « il n'est plus possible de qualifier d'atteinte à la liberté d'expression « limitée » ou de « droit périphérique » la fermeture de la radio de l'armée, mais bien d'atteinte profonde et significative. »
Les procureurs généraux adjoints mettent également en garde contre les failles du projet de loi, pointant du doigt la composition du comité consultatif proposé, qui, selon eux, comprend des membres ayant des liens politiques étroits avec le Likoud, les fondements professionnels et factuels erronés sur lesquels repose ce comité, et la crainte réelle d'introduire des arrière-pensées quant à la couverture de l'actualité et au « ton politique » des contenus et des messages.

De plus, les conseillers juridiques soulignent qu'aucune considération adéquate n'a été accordée à la position la plus récente de Tsahal sur la question, et que des mesures alternatives, plus proportionnées, n'ont pas été véritablement examinées, dans le but d'atténuer l'atteinte à la liberté d'expression.

Baharav-Miara a clairement indiqué par le passé que le travail du comité de la radio de l'armée « soulève des inquiétudes quant à une ingérence politique dans la radiodiffusion publique et pose des questions sur l'atteinte à la liberté d'expression et de la presse ».